vous guider

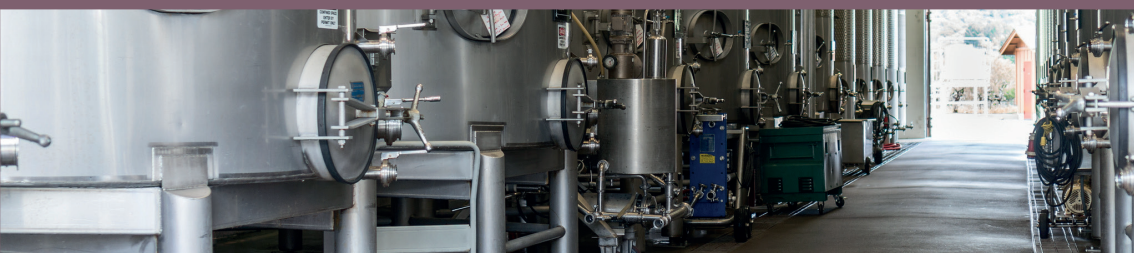
Les travaux en cave

Accueil des travailleurs saisonniers en viticulture









www.msa-ardeche-drome-loire.fr

santé famille retraite services

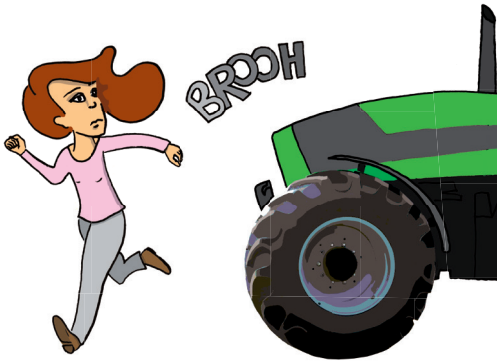
L'essentiel & plus encore

BIENVENUE !

Vous venez d'être embauché(e) pour les travaux en cave. Voilà quelques conseils qui vous permettront de travailler dans les meilleures conditions de sécurité…

En règle générale

- Je respecte l'organisation et les consignes de sécurité de la cave.
- Je respecte le Code de la route lors de mes déplacements et aux abords de la cave.
- Je ne conduis pas le tracteur si je ne suis pas autorisé.
- **Je fais attention aux véhicules et engins :** je m'écarte lors de la réception des vendanges.



Avant d'arriver au travail

Je prends un solide petit-déjeuner.



Je porte des chaussures stables et fermées ainsi que des vêtements adaptés (non flottants).



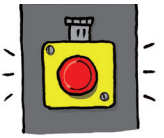


Je ne porte pas de bijoux.

Sur votre lieu de travail

A • L'utilisation des machines

J'arrête la machine s'il y a un incident ou un accident.



Je n'interviens pas sur le matériel tant qu'il n'est pas à l'arrêt total en cas de bourrage.



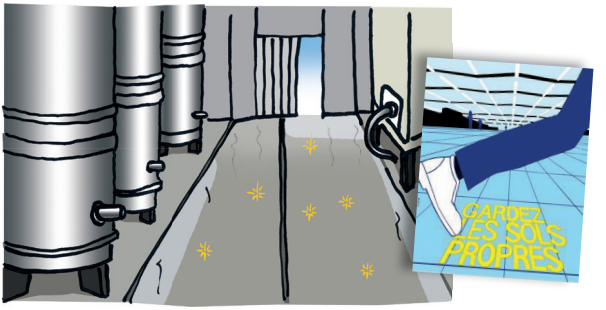
Je respecte les consignes de sécurité lors de l'utilisation des machines : conquet, pompes, vis sans fin, embouteilleuses, érafloir, pressoir…

B • L'environnement de travail

Attention aux chutes lors des travaux au-dessus des cuves : transfert, remontage, décuvage.

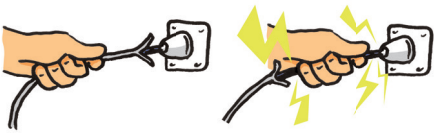


Attention aux risques de glissade ; maintenir les passages propres et dégagés.



Attention aux chutes : je remets immédiatement en place les couvercles et grilles sur les cuves ouvertes.





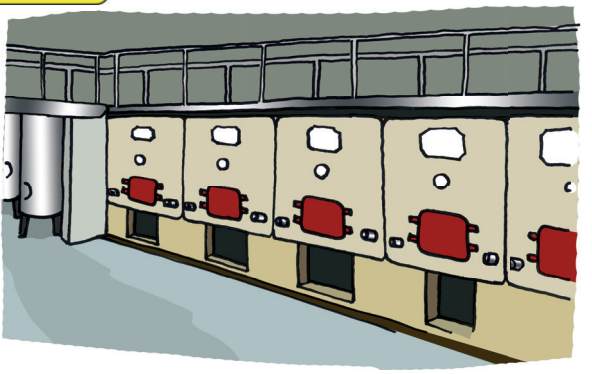
Je n'interviens pas sur l'installation électrique sans habilitation.
Je respecte les consignes données.

C • Le dioxyde de carbone (CO_2)



RISQUE MORTEL

Le CO2 est un gaz incolore et inodore. Il prend la place de l'oxygène dans l'air.



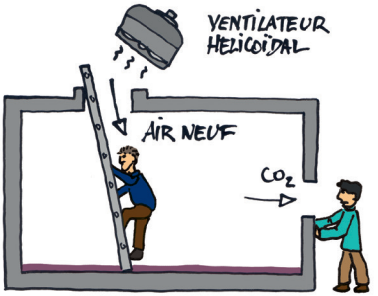
Asphyxie aiguë	5 secondes	15 secondes	3 minutes	5 minutes
Résultat	Troubles	Perte de connaissance	Séquelles neurologiques	Mort cérébrale
Cerveau				

1 • Avant d'entrer dans la cave

Je ne pénètre pas dans la cave sans l'autorisation de mon responsable.
Je respecte les consignes de sécurité : aération, ventilation, évacuation.



2 • Lors du décuvage



Cuve à deux ouvertures

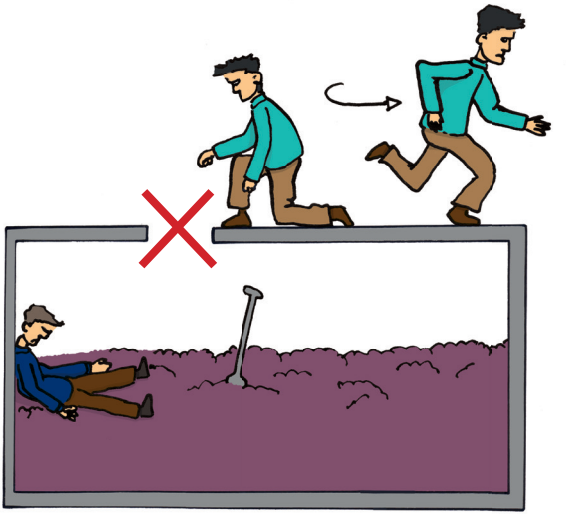
Je ne travaille jamais seul.

RISQUE D'ASPHYXIE

Une cuve doit être fortement et **longuement** ventilée avant d'y pénétrer (évacuation du CO_2 et des vapeurs alcooliques) entre 30 et 45 minutes.



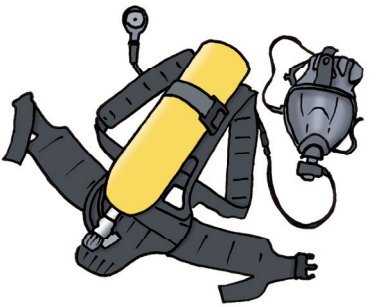
3 • En cas d'accident



A NE PAS PÉNÉTRER DANS LA CUVE

B Je n'interviens que si j'ai reçu la formation SST* et la formation à l'utilisation de l'ARI**.

C Je m'équipe d'un harnais et d'un appareil respiratoire isolant (ARI) avant toute intervention.



** SST : Sauveteurs Secouristes du Travail*
*** ARI : Appareil Respiratoire Isolant*

D • L'utilisation des produits chimiques



J'utilise les produits chimiques seulement si je suis autorisé(e) ; je porte les équipements de protection adaptés :

SO_2 (dioxyde de soufre)	 type E
Soude	 type P2
Terres de filtration	 type P2 - P3

E • La manutention

Pour porter des charges lourdes, je me positionne bien.





EN CAS D'ACCIDENT

Je contacte le chef d'équipe ou le sauveteur secouriste.



Il est important de connaître le lieu où est rangée la trousse de premier secours.

Sauveteur Secouriste du Travail (Tél.) :

Chef d'équipe (Tél.) :

15
Urgences médicales

18
Pompiers

112
Centre de secours

Bons travaux…



06/2017 - MSA Ardèche-Drôme-Loire - crédit photos : Dreamstime - mise en page Coconut graphics 02 99 45 73 39

Services Santé-Sécurité au Travail ARCMSA Auvergne-Rhône-Alpes	
MSA Ardèche Drôme Loire	Tél. 04 75 75 68 67
MSA Ain-Rhône	Tél. 04 74 45 99 90
MSA Alpes du Nord	Tél. 04 79 62 87 71
MSA Auvergne	Tél. 04 73 43 76 54

msa santé famille retraite services

L'essentiel & plus encore